

Amalgame Danse & Cie. Inscription Saison 2021-2022

Ancien adhérent 2020-2021

Nouvel adhérent

Nom/Prénom du danseur.....

Date de naissance :.....

Classe/Profession :.....

téléphone danseur:

Adresse :

Email danseur/ représentants légaux (en MAJUSCULES) :

Nom des représentants

légaux :

Nom et niveau du/des cours suivis :

⑩

⑩

⑩

⑩

téléphone des représentants

légaux :

j'ai fourni un certificat médical \leq 3 mois

j'ai réglé les frais d'adhésion: 25€

j'ai réglé la cotisation annuelle de : _____ €

payée en 1 chèque 3 chèques 10 chèques qui seront encaissés le 15 de chaque mois ou le 15 Octobre / 15 Février / 15 Mai pour les règlements en 3 fois.

Le 1^{er} chèque comprendra les frais d'adhésion (25€)

j'ai choisi le paiement à la carte : _____ €

j'ai réglé les costume(s) de fin d'année (20€ pour le 1^{er} costume, 15€ par cours supplémentaire): _____ €

Ce chèque sera encaissé le 15 Avril 2022.

Des souvenirs artistiques des cours de danse et spectacles (photos et vidéos) sont réalisés tout au long de la saison et pourront être diffusés uniquement via les supports de communication de l'association

vous souhaitez y participer **vous ne souhaitez pas y participer**

merci de le rappeler au professeur concerné

Toutes les photographies et vidéos réalisées par l'association appartiennent à l'association, conformément à l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle, toute utilisation des photographies et vidéos sans autorisation écrite particulière et préalable est strictement interdite. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous pouvez nous contacter à tout moment pour consulter, faire rectifier ou supprimer des informations personnelles vous concernant.

Le règlement intérieur est affiché dans les locaux de l'association et disponible sur le site amalgamedanse.com ; vous reconnaissez l'avoir lu en signant cette fiche d'inscription.

En voici quelques extraits importants :

Le choix des cours retenus à l'inscription constitue un **engagement annuel**.

Un remboursement ne sera étudié que dans les cas exceptionnels de maladie ou accident et sur présentation d'un certificat médical **d'une durée minimum de deux semaines**. Le certificat devra être fourni dans un délai d'une semaine à compter de sa date d'émission.

Les élèves doivent être assidus en cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence doit être signalée au professeur.

Le nombre d'élèves par cours étant limité, les inscriptions se font par ordre d'arrivée du dossier complet.

Date :

Signature :